



# RAPPORT FINANCIER

# *Annuel*

au 31 décembre 2025

## Table des matières

1.	Présentation des résultats annuels 2025.....	3
1.	Comptes Annuels.....	7
1.1	Bilan au 31 décembre 2025 .....	7
1.2	Compte de résultat annuel 2025.....	9
2.	Annexes.....	10
2.1	Règles et méthodes comptables.....	10
2.2	Faits caractéristiques de la période .....	14
2.3	Notes sur le bilan.....	15
2.4	Notes sur le compte de résultat .....	20
2.5	Autres informations.....	25
2.6	Tableau des flux de trésorerie .....	28
3.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	29
4.	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise .....	50
5.	Attestation de responsabilité du rapport annuel .....	64
5.1	Responsable du rapport annuel.....	64
5.2	Attestation de la personne responsable.....	64
6.	Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.....	65
7.	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées .....	71

# 1. Présentation des résultats annuels 2025

## Résultats annuels 2025

### Fill Up Média signe une année record : +68% de croissance à 16,4 M€, taux de marge d'EBITDA<sup>1</sup> de 12% à 2 M€

- **Chiffre d'affaires 2025 record à 16,4 M€ (+68%), 14<sup>e</sup> année consécutive de croissance**
  - ✓ Très forte dynamique commerciale portée par la montée en puissance du réseau Fill Up Média
  - ✓ Performance exceptionnelle auprès des annonceurs locaux : +106 % vs. 2024
  - ✓ Lancement réussi de l'offre dédiée aux annonceurs régionaux : plus de 1 M€ de chiffre d'affaires dès la première année
  - ✓ Renforcement de la visibilité et de l'accessibilité de l'inventaire grâce à la signature de partenariats stratégiques avec Vistar Media et Adsquare
  - ✓ Croissance de +15% de l'activité écrans en galerie commerciale
- **Forte amélioration de la performance opérationnelle**
  - ✓ Amélioration très nette du taux de marge d'EBITDA retraité<sup>1</sup> à 12 %, contre -7 % en 2024, soit une progression de +19 points
  - ✓ EBITDA retraité solide à 2,0 M€, illustrant la montée en puissance du modèle économique
  - ✓ Réduction significative du point mort de la structure, confirmant l'entrée dans une phase d'effet de levier opérationnel
- **Objectifs financiers ambitieux et confirmés pour 2026**
  - ✓ Chiffre d'affaires cible : 26 M€
  - ✓ Marge d'EBITDA retraitée supérieure à 6 M€

## Compte de résultat simplifié au 31 décembre 2025

En K€	2025	2024	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	16 339	9 731	+68%
<b>EBITDA</b>	1 708	(1 051)	<b>+2 759 K€</b>
Marge d'EBITDA	11%	-11%	+22pts
<b>EBITDA retraité</b>	<b>2 021</b>	<b>(636)</b>	<b>+2 657 K€</b>
Marge d'EBITDA retraité	<b>12%</b>	<b>-7%</b>	<b>+19 pts</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(310)</b>	<b>(2 106)</b>	<b>+85%</b>
Résultat financier	(772)	(346)	-123%
<b>Résultat courant</b>	<b>(1 082)</b>	<b>(2 452)</b>	<b>+56%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(993)</b>	<b>(2 525)</b>	<b>+61%</b>

### Résultats annuels 2025

En 2025, la Société enregistre un chiffre d'affaires de 16,4 M€, en progression de +68% par rapport à 2024 et signe un 14<sup>e</sup> exercice de croissance consécutif.

Fill Up Média a finalisé au cours de l'exercice le déploiement de ses écrans au sein du réseau E.Leclerc, permettant à la Société de bénéficier d'un maillage national étendu et d'exploiter l'intégralité de ces nouveaux écrans à partir de 2026.

Les revenus réalisés auprès des annonceurs et partenaires locaux, cœur historique du modèle de Fill Up Média, représentent désormais 80% du chiffre d'affaires, contre 73% en 2024. Cette activité affiche en 2025 une croissance exceptionnelle de +106%, illustrant l'attractivité croissante de l'offre Fill Up Média auprès des acteurs économiques de proximité et la pertinence de son ancrage territorial. Cette clientèle locale assure la robustesse de notre business model.

Au cours de l'exercice, Fill Up Média a continué de gagner des parts de marché en séduisant plus de 1 900 nouveaux annonceurs.

Cette dynamique s'appuie sur un parc de 1 150 stations-service partenaires et 9 000 écrans, en forte augmentation grâce notamment aux déploiements réalisés au sein du réseau E.Leclerc.

La Société a également lancé son offre dédiée aux annonceurs régionaux, dont les premiers résultats sont particulièrement encourageants avec plus de 1 M€ de chiffre d'affaires dès la première année.

La forte croissance de ce segment régional permet de compenser la dynamique plus volatile observée sur les annonceurs nationaux dans un contexte géopolitique et économique incertain.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires généré par les écrans en galeries marchandes progresse de +15%, atteignant 1 068 K€, porté par les partenariats avec les régies retail Immediacenter et in-Store Media.

Les charges opérationnelles s'établissent à 14,9 M€, contre 11,6 M€ en 2024, soit une hausse maîtrisée de +3,3 M€, cohérente avec la phase d'accélération que connaît actuellement la Société.

Fill Up Média a poursuivi le renforcement de ses équipes commerciales afin d'accompagner la forte progression de la demande publicitaire. Les charges de personnel restent maîtrisées, passant de 4,7 M€ à 6,3 M€, soit une augmentation de 1,6 M€, dont la moitié s'explique par l'augmentation des rémunérations variables indexées sur la croissance du chiffre d'affaires.

La société comptait 90 collaborateurs au 31 décembre 2025, contre 62 un an plus tôt.

Au total, Fill Up Média démontre la scalabilité de son modèle économique avec un EBITDA retraité désormais positif à 2,0 M€, en amélioration de 418% par rapport à 2024.

Les investissements en faveur des écrans installés sur les stations-services impactent le résultat financier qui s'établit à -0,8 M€, reflétant principalement l'effet année pleine des financements mis en place en 2024.

La Société affiche ainsi une perte nette de 0,99 M€, contre une perte de 2,53 M€ en 2024, soit une amélioration très significative.

Fill Up Média dispose par ailleurs d'une position de trésorerie de 1,2 M€ au 31 décembre 2025.

## **Stratégie et perspectives**

Fort de cette performance historique en 2025, Fill Up Média entend poursuivre sa trajectoire de croissance rapide en 2026, portée notamment par l'effet année pleine de l'extension de son parc de stations-service partenaires.

Dans ce contexte, la Société confirme ses objectifs financiers ambitieux pour 2026, soit :

- Chiffre d'affaires : 26 M€
- Marge d'EBITDA retraitée supérieure à 6 M€

Au-delà, Fill Up Média réaffirme son ambition de déployer sa solution à l'échelle européenne à partir de 2027, en ciblant en priorité :

- l'Allemagne
- le Benelux
- l'Espagne

# 1. Comptes Annuels

## 1.1 Bilan au 31 décembre 2025

Bilan Actif - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25		Au 31/12/24	
	Brut	Amort./Dépré.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 274 408</b>	<b>(3 207 077)</b>	<b>2 067 331</b>	<b>2 208 638</b>
dont Frais d'établissement	1 144 839	(827 436)	317 402	529 494
dont Frais de recherche et de développement	2 093 192	(1 204 701)	888 491	563 383
dont Concession, brevets et droits similaire	1 249 871	(888 483)	361 389	155 994
dont Autres immobilisations incorporelles	427 290	(286 457)	140 833	134 056
dont Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	359 216		359 216	825 712
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 585 807</b>	<b>(3 713 507)</b>	<b>8 872 300</b>	<b>4 760 972</b>
dont Install. techniques, matériels et outillages industriels	12 485 641	(3 660 375)	8 825 266	2 849 261
dont Autres immobilisations corporelles	100 166	(53 131)	47 034	40 301
dont Immobilisations en cours	-	-	-	1 871 410
<b>Immobilisations financières</b>	<b>742 976</b>	<b>-</b>	<b>742 976</b>	<b>616 462</b>
dont Autres participations	48	-	48	-
dont Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	2 500
dont Autres immobilisations financières	740 428	-	740 428	613 962
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>18 603 191</b>	<b>(6 920 583)</b>	<b>11 682 607</b>	<b>7 586 073</b>
Stocks	-	-	-	44 839
dont Matières premières, approvisionnements	-	-	-	44 839
Avances et acomptes versés sur cdes	38 665	-	38 665	23 012
Clients et comptes rattachés	15 242 779	(1 120 329)	14 122 450	9 661 981
Autres créances	1 638 709	-	1 638 709	1 784 831
Valeurs mobilières de placement	50	-	50	50
Disponibilités	1 202 685		1 202 685	3 222 537
Charges constatées d'avance	200 142		200 142	257 363
<b>Total Actif circulant + CCA</b>	<b>18 323 029</b>	<b>(1 120 329)</b>	<b>17 202 700</b>	<b>14 994 613</b>
Frais d'émission d'emprunts et Primes de remboursement des obligations	891 580		891 580	1 048 186
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>37 817 799</b>	<b>(8 040 912)</b>	<b>29 776 887</b>	<b>23 628 872</b>

<b>Bilan Passif - Fill Up Media - en €</b>	<b>Au 31/12/25</b>	<b>Au 31/12/24</b>
Capital social	745 881	745 881
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 393 955	7 697 398
Réserves	31 752	31 752
dont Réserve légale	21 400	21 400
dont Autres réserves	10 352	10 352
Report à nouveau	-	(2 750 003)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(993 080)</b>	<b>(2 527 190)</b>
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>2 178 508</b>	<b>3 197 838</b>
<b>Total Provisions pour R&amp;C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières	11 614 156	8 636 575
dont Emprunts obligataires convertibles	3 239 435	2 805 103
dont Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	8 356 357	5 813 792
dont Emprunts et dettes financières diverses	18 363	17 680
Fournisseurs et comptes rattachés	10 272 976	7 888 487
Dettes fiscales	3 171 788	2 292 060
Dettes sociales	564 394	373 851
Autres dettes	111 122	54 245
Produits constatés d'avance	1 863 943	1 185 815
<b>Total Dettes &amp; Comptes de régularisation</b>	<b>27 598 379</b>	<b>20 431 034</b>
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>29 776 887</b>	<b>23 628 872</b>

## 1.2 Compte de résultat annuel 2025

Compte de résultat - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Production vendue de services	16 339 081	9 731 119	↑ +6 607 962	68 %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 339 081</b>	<b>9 731 119</b>	↑ <b>+6 607 962</b>	<b>68 %</b>
Production immobilisée	359 216	498 471	↓ - 139 255	(28)%
Subventions d'exploitation	9 933	5 567	→ +4 367	78 %
Reprises sur amort. et prov.	208 637	599 583	↓ - 390 946	(65)%
Autres produits	39 256	940	↑ +38 315	4075 %
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>16 956 123</b>	<b>10 835 681</b>	↑ <b>+6 120 442</b>	<b>56 %</b>
Achats de mat. 1° et autres appro.	(2 736)	(5 567)	→ +2 831	(51)%
Variation de stock (mat. 1° et appro.)	(44 839)	(4 339)	↓ - 40 500	933 %
Autres achats et charges externes	(7 967 050)	(6 290 463)	↓ - 1 676 587	27 %
Impôts, taxes et versements assimilés	(182 818)	(128 071)	↓ - 54 747	43 %
Salaires et charges	(6 277 295)	(4 674 209)	↓ - 1 603 086	34 %
Dotations d'exploitation	(2 078 163)	(1 218 719)	↓ - 859 444	71 %
Sur immobilisations : - Dotations aux amortissements	(1 561 941)	(899 140)	↓ - 662 801	74 %
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	(516 222)	(319 579)	↓ - 196 643	62 %
Autres charges	(713 384)	(620 164)	↓ - 93 220	15 %
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(17 266 285)</b>	<b>(12 941 531)</b>	↓ <b>- 4 324 754</b>	<b>33 %</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(310 163)</b>	<b>(2 105 851)</b>	↑ <b>+1 795 688</b>	<b>(85)%</b>
Total des produits financiers	23 140	2 291	↑ +20 849	910 %
Total des charges financières	(794 987)	(348 566)	↓ - 446 420	128 %
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(771 847)</b>	<b>(346 276)</b>	↓ <b>- 425 571</b>	<b>123 %</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(1 082 010)</b>	<b>(2 452 126)</b>	↑ <b>+1 370 117</b>	<b>(56)%</b>
Total des produits exceptionnels	-	1 007 465	↓ - 1 007 465	(100)%
Total des charges exceptionnelles	-	(1 207 427)	↑ +1 207 427	(100)%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>(199 962)</b>	↑ <b>+199 962</b>	<b>(100)%</b>
Impôts sur les bénéfices	88 930	124 898	↓ - 35 968	(29)%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(993 080)</b>	<b>(2 527 190)</b>	↑ <b>+1 534 111</b>	<b>(61)%</b>

## 2. Annexes

### 2.1 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : FILL UP MEDIA

La période a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11 mars 2026 par le conseil d'administration.

#### 2.1.1 Règles générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022.

#### **Changement de réglementation comptable**

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, dont l'entrée en vigueur est fixée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions relatives à la présentation des états financiers et à la structure de l'annexe.

Les principales dispositions de ce règlement portent sur :

- la redéfinition et la présentation du résultat exceptionnel : désormais, seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel peuvent y être inscrits ;
- la suppression des transferts de charges : désormais, les opérations correspondantes doivent être enregistrées selon leur nature, dans des comptes spécifiques ;
- la modification du plan de comptes et la modernisation des modèles d'états financiers.

Cette application n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes de la société.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre,
- indépendance des périodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions, logiciels et brevets :	1 à 6 ans
Autres immobilisations incorporelles :	1 à 5 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	3 à 10 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	2 à 3 ans
Mobilier :	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Ils se détaillent de la façon suivante :

Désignation	Valeur brute	Amort. antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
Hors frais d'introduction	84 202	84 202	0	84 202	0
Frais d'introduction	1 060 636	531 143	212 091	743 234	317 402
<b>Total</b>	<b>1 144 839</b>	<b>615 345</b>	<b>212 091</b>	<b>827 436</b>	<b>317 403</b>

### 2.1.3 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

N'étant pas destiné à être vendu mais installé, le stock de pièces détachées a été reclassé en immobilisation dans les comptes 2025.

### 2.1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une analyse « ligne à ligne » est également réalisée afin d'isoler et de déprécier à 100% les créances irrécouvrables (liquidation ou cessation du client).

En fonction de cette analyse, la règle de dépréciation standard des créances clients considérées comme risquées est la suivante :

- Créance échue depuis plus de 6 mois : 25%,
- Créance échue depuis plus de 12 mois : 50%,
- Créance échue depuis plus de 24 mois : 90%.

Lorsque la société estime que le recouvrement est totalement compromis, la dépréciation est portée à 100%.

Au 31 décembre 2025, la dépréciation des comptes clients a fait l'objet d'une analyse approfondie et les risques de non-recouvrement ont été appréhendés par un complément de dépréciation. Le recouvrement de certaines créances est confié à un prestataire externe.

### 2.1.5 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

### 2.1.6 Recherche, Développement, Innovation :

Depuis sa création, notre société développe des solutions innovantes dans le domaine des écrans publicitaires installés sur les pompes à essence ainsi que dans les domaines associés.

Les frais de recherche et développement inscrits à l'actif correspondent aux dépenses qui répondent à la définition d'un actif. Il s'agit en particulier des salaires et charges sociales des personnes qui ont concouru aux divers projets de développement. Ces frais sont portés à l'actif et amortis sur 6 à 8 ans à compter de leur mise en service, c'est à dire lors de la mise en exploitation des contrats commerciaux de la société.

Les avantages économiques liés aux frais de recherche et développement viennent théoriquement sur la durée des contrats (8 ans).

Au 31 décembre 2025, les frais de R&D représentent environ 2,1 M€, amortis de 1,2 M€.

Le crédit d'impôt Innovation déclaré au titre de l'exercice résulte d'une analyse technique. Notre société est accompagnée par un consultant spécialisé dans ce domaine pour déterminer le montant de ce crédit d'impôt.

### 2.1.7 Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### 2.1.8 Affacturation

La société a recours à une société d'affacturation auprès de laquelle elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturation prévoit qu'il y ait subrogation entre la société et le Factor.

Les postes du bilan concernés par l'affacturation se détaillent ainsi :

<b>Bilan d'affacturation - Fill Up Media - en €</b>	<b>Au 31/12/25</b>
Dépôts et cautions	391 079
<b>Total Comptes affacturation - Actif</b>	<b>391 079</b>
Autres dettes	
<b>Total Comptes affacturation - Passif</b>	<b>-</b>

Le montant des créances cédées au factor et non réglées à leur date d'exigibilité est retraité en créance clients et en moins de la trésorerie.

Le montant des créances cédées constitue un engagement hors bilan jusqu'à la date d'encaissement effectif, évalué à 2 197 K€ au 31 décembre 2025.

## 2.2 **Faits caractéristiques de la période**

INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE :

Le conflit russo-ukrainien, les conditions macro-économiques actuelles (pressions inflationnistes, hausse des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 31 décembre 2025.

## 2.3 Notes sur le bilan

### 2.3.1 Actif immobilisé

Variation des immobilisations - Fill Up Media		Valeur brute			
En €	Au 31/12/24	Acquisitions	Cessions	Virements	Au 31/12/25
Frais d'établissement	1 144 839				1 144 839
Frais de recherche et de développement	1 569 090			524 101	2 093 192
Concession, brevets et droits similaire	848 503	99 758		301 611	1 249 871
Autres immobilisations incorporelles	331 900	95 390			427 290
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	825 712	359 216		(825 712)	359 216
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 720 044</b>	<b>554 364</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 274 408</b>
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 659 230	1 585 710	(23 614)	5 264 315	12 485 641
Autres immobilisations corporelles	78 118	22 048			100 166
Immobilisations en cours	1 871 410	3 392 906		(5 264 315)	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 608 757</b>	<b>5 000 664</b>	<b>(23 614)</b>	<b>-</b>	<b>12 585 807</b>
Autres participations	-	48			48
Autres titres immobilisés	2 500				2 500
Autres immobilisations financières	613 962	176 466	(50 000)		740 428
<b>Immobilisations financières</b>	<b>616 462</b>	<b>176 514</b>	<b>(50 000)</b>	<b>-</b>	<b>742 976</b>
<b>Total Actif immobilisé (en valeur brute)</b>	<b>12 945 263</b>	<b>5 731 542</b>	<b>(73 614)</b>	<b>-</b>	<b>18 603 191</b>

  

Variation des immobilisations - Fill Up Media		Amortissements et dépréciations			
En €	Au 31/12/24	Augmentations	Diminutions	Virements	Au 31/12/25
Frais d'établissement	615 345	212 091			827 436
Frais de recherche et de développement	1 005 708	198 993			1 204 701
Concession, brevets et droits similaire	692 508	195 974			888 483
Autres immobilisations incorporelles	197 844	88 612			286 457
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 511 405</b>	<b>695 671</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 207 077</b>
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 809 969	850 955	(548)		3 660 375
Autres immobilisations corporelles	37 816	15 315			53 131
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 847 785</b>	<b>866 270</b>	<b>(548)</b>	<b>-</b>	<b>3 713 507</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Actif immobilisé (amortissements et dépréciations)</b>	<b>5 359 190</b>	<b>1 561 941</b>	<b>(548)</b>	<b>-</b>	<b>6 920 583</b>

  

Variation des immobilisations - Fill Up Media		Valeur nette comptable			
En €	Au 31/12/24	Acquisitions	Cessions	Virements	Au 31/12/25
Frais d'établissement	529 494	(212 091)	-	-	317 402
Frais de recherche et de développement	563 383	(198 993)	-	524 101	888 491
Concession, brevets et droits similaire	155 994	(96 216)	-	301 611	361 389
Autres immobilisations incorporelles	134 056	6 778	-	-	140 833
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	825 712	359 216	-	(825 712)	359 216
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 208 638</b>	<b>(141 307)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 067 331</b>
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 849 261	734 756	(23 066)	5 264 315	8 825 266
Autres immobilisations corporelles	40 301	6 733	-	-	47 034
Immobilisations en cours	1 871 410	3 392 906	-	(5 264 315)	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 760 972</b>	<b>4 134 394</b>	<b>(23 066)</b>	<b>-</b>	<b>8 872 300</b>
Autres titres immobilisés	2 500	-	-	-	2 500
Autres immobilisations financières	613 962	176 466	(50 000)	-	740 428
<b>Immobilisations financières</b>	<b>616 462</b>	<b>176 514</b>	<b>(50 000)</b>	<b>-</b>	<b>742 976</b>
<b>Total Actif immobilisé (en valeur nette comptable)</b>	<b>7 586 073</b>	<b>4 169 601</b>	<b>(73 066)</b>	<b>-</b>	<b>11 682 607</b>

Les Autres immobilisations incorporelles se composent notamment d'études réalisées par un institut indépendant et permettant d'analyser le comportement des automobilistes face aux écrans de la Société.

5 264 K€ d'immobilisations corporelles en cours ont été mises en service sur l'exercice 2025, en lien avec la signature du nouveau contrat avec Leclerc et l'installation des caissons correspondants. Ils ont été reclassés dans les postes d'immobilisations concernés et amortis.

### 2.3.2 Immobilisations financières

Les 743 K€ d'immobilisations financières sont composées de :

- 3 K€ d'actions Time for the Planet, classes en autres titres immobilisés
- 78 K€ de caution auprès de BPI,
- 391 K€ de fonds de garantie et réserve de financement du factor,
- 147 K€ de dépôts et cautionnements divers (locations notamment),
- 124 K€ de contrat de liquidité (liquidités pour 28 K€ et actions pour 97 K€).

### 2.3.3 Créances clients

Les créances clients se composent des principaux postes suivants :

Clients - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Créances clients	2 391 255	1 928 134	↑ +463 121	24 %
Clients douteux	1 770 588	1 330 186	↑ +440 403	33 %
FAE	11 080 936	7 216 405	↑ +3 864 531	54 %
<b>Sous-total Créances clients brutes</b>	<b>15 242 779</b>	<b>10 474 724</b>	<b>↑ +4 768 054</b>	<b>46 %</b>
Dépréciation clients douteux	(1 120 329)	(812 744)	↓ - 307 585	38 %
<b>Total Créances clients nettes</b>	<b>14 122 450</b>	<b>9 661 981</b>	<b>↑ +4 460 469</b>	<b>46 %</b>
Taux de dépréciation des créances brutes	7,3 %	7,8 %	→ - 0,4 points	

## 2.3.4 Autres créances

Les autres créances se composent de :

Autres créances - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24
Fournisseurs débiteurs, RRR à obtenir et autres avoirs	55 703	49 234
Créances sociales	5 207	-
dont Personnel et comptes rattachés	5 207	-
Créances fiscales	1 600 830	1 732 109
dont Impôts sur les bénéfices (IS)	142 624	278 118
dont Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	1 458 206	1 453 991
Créances groupes et associés	7 719	16 119
dont Autres créances groupes et associés	7 719	16 119
Débiteurs divers	7 914	10 381
dont Divers - Produits à recevoir	7 874	10 381
dont Autres débiteurs divers	40	(0)
<b>Sous-total Autres créances brutes</b>	<b>1 677 374</b>	<b>1 807 844</b>
<b>Sous-total Provisionnement des autres créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Autres créances nettes</b>	<b>1 677 374</b>	<b>1 807 844</b>

## 2.3.5 État des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice, détaillé par échéance, s'établit comme suit :

Créances - Fill Up Media - en €	31/12/25	< 1 an	> 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Dépôts et cautionnements	615 977		615 977
Contrat de liquidité	124 451	124 451	
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 242 779	15 242 779	
Autres créances	1 638 709	1 638 709	
Charges constatées d'avance	200 142	200 142	
<b>Total</b>	<b>17 822 057</b>	<b>17 206 080</b>	<b>615 977</b>

## 2.3.6 Produits à recevoir

Ils se composent essentiellement des Factures à établir liées au cut-off décrit ci-après dans la note Reconnaissance des revenus, au sein des Notes sur le compte de Résultat, pour un montant de 11 080 936 €.



Dettes - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires conertibles	3 239 435	89 146	3 150 289	
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	8 374 721	2 129 561	6 035 160	210 000
dont à plus d'1 an à l'origine	8 356 357	2 111 197	6 035 160	210 000
dont à moins d'1 an à l'origine	18 363	18 363		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 272 976	10 272 976		
Dettes fiscales	3 171 788	3 171 788		
Dettes sociales	564 394	564 394		
Dettes sur immobilisations	-	-		
Autres dettes	111 122	111 122		
Produits constatés d'avance	1 863 943	1 863 943		
<b>Total</b>	<b>24 358 944</b>	<b>18 113 784</b>	<b>6 035 160</b>	<b>210 000</b>

Les dettes bancaires se traduisent par des emprunts auprès d'établissements de crédit dont les conditions sont les suivantes :

Banque	Date début	Date fin	Montant initial en K€	Taux d'intérêt
BPI	oct-18	déc-25	500	5,15%
BNP	mai-20	mai-26	190	0,75%
CIC	mai-20	mai-26	190	0,70%
BPI	juin-20	mai-26	190	1,75%
HSBC	juin-20	mai-26	100	0,31%
CA	mai-20	mai-26	190	0,70%
CE	mars-23	avr-29	1 300	3,91%
BPI	déc-23	déc-30	1 500	7,37%
BNP	déc-23	déc-28	500	4,59%
CIC	janv-24	janv-29	750	6,10%
CA	juil-24	juil-29	1 500	4,99%
CE	juin-24	juin-29	200	5,10%
SG	mai-25	mai-30	800	4,70%
LCL	mai-25	nov-29	1 300	4,43%
BP	août-25	août-30	1 214	3,50%
BPI	déc-25	sept-32	600	7,10%

### 2.3.9 Charges à payer

Charges à payer - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25
Fournisseurs FNP	4 980 803
Intérêts courus sur emprunts	18 363
Congés payés et charges afférentes	245 165
Etat Charges à payer	41 455
<b>Total</b>	<b>5 285 787</b>

Les FNP incluent les redevances à verser aux réseaux selon leurs modalités propres (proportionnel ou fixe selon les réseaux).

### 2.3.10 Charges constatées d'avance

Les CCA, soit 200 142 € correspondent en grande partie aux loyers et aux redevances de crédit-bail, facturés par période à échoir.

### 2.3.11 Produits constatés d'avance

Les PCA, soit 1 863 943 € correspondent à la partie du CA diffusion postérieure à la date de clôture des comptes.

Ces produits sont reportés sur la période à laquelle ils correspondent.

## **2.4 Notes sur le compte de résultat**

### 2.4.1 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes de campagnes publicitaires est comptabilisé de la manière suivante, qu'il s'agisse d'une campagne locale ou nationale :

- frais d'adserving : 80% du montant de la commande au début de la diffusion,
- diffusion : 20% étalés en fonction de la durée de la commande.

Le terme « adserving » englobe l'ensemble des technologies et services mis en place pour diffuser les campagnes des annonceurs sur le réseau Fill Up Media.

Les frais d'adserving sont constitués principalement par :

- la création, la réception et l'archivage du bon de commande,
- la création et l'envoi de la facture et de l'échéancier de prélèvements,
- la mise en place des prélèvements automatiques (création du tiers, saisie des informations bancaires),
- la planification informatique des campagnes,
- la mise au format des spots vidéos (vérification de l'encodage audio et vidéo afin de s'assurer une qualité homogène sur le réseau).

L'ensemble de ces opérations de mise en place de la campagne à diffuser représente environ 90% du temps passé sur l'ensemble de la diffusion. En effet, toutes les opérations suivantes sont automatisées grâce à ce travail préparatoire (notamment les encaissements).

La diffusion du spot vidéo sur les écrans ne génère que peu de charge.

La société estime que les frais d'adserving correspondent à environ 80% du montant de la commande.

La création de spots publicitaires et les frais techniques ne sont pas compris dans les frais d'adserving.

La création de spots publicitaires correspond à la production en interne par la Société de clips vidéos réalisés pour les annonceurs et diffusés sur les écrans publicitaires. Ce produit est reconnu lors de son achèvement, qui correspond à la date de validation du bon de commande.

Les frais techniques correspondent aux coûts de mise en place de la diffusion des campagnes publicitaires. Ce produit est reconnu lors de son achèvement, qui correspond également à la date de validation du bon de commande.

Les autres produits connexes correspondent essentiellement aux « échanges marchandises ». L'échange marchandises est un échange à valeur égale de biens et/ou de services entre un client et un fournisseur. L'échange marchandises se pratique fréquemment dans le secteur de la communication et des médias. Il permet l'achat d'espace publicitaire en échange de biens ou de services de l'entreprise qui achète cet espace (par exemple, présence du logo d'un magazine sur l'affiche d'un spectacle). Fill Up Media a noué des contrats de partenariat de ce type avec des clubs et des événements sportifs, notamment au niveau local, avec le LOU Rugby, l'Olympique Lyonnais. Le produit et la charge sont reconnus lors de la prise d'effet de l'échange marchandises. Sur l'exercice 2025, les échanges se sont élevés à environ 175 K€ en produits et en charges.

## 2.4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent en :

Autres produits d'exploitation - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Production immobilisée	359 216	498 471	↓ - 139 255	(28)%
dont Immobilisations incorporelles	359 216	498 471	↓ - 139 255	(28)%
Subventions d'exploitation	9 933	5 567	⇒ +4 367	78 %
Reprises sur amort. et prov.	208 637	599 583	↓ - 390 946	(65)%
dont Reprises sur prov. pour dépré. des actifs circulants	208 637	431 931	↓ - 223 294	(52)%
dont Transferts de charges d'exploitation	-	167 652	↓ - 167 652	(100)%
Autres produits	39 256	940	↑ +38 315	4075 %
dont Produits divers de gestion courante	39 256	940	↑ +38 315	4075 %
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>617 042</b>	<b>1 104 562</b>	<b>↓ - 487 520</b>	<b>(44)%</b>

### 2.4.3 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se composent principalement de :

AACE - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Achats d'études et prestations de services	4 491 511	2 709 787	↑ +1 781 724	66 %
Achats non stockés de matières et fournitures	171 213	119 542	↑ +51 670	43 %
Sous-traitance générale	164 826	110 610	↑ +54 216	49 %
Redevances de crédit-bail	395 086	503 597	↓ - 108 511	(22)%
Locations	669 089	556 523	↑ +112 566	20 %
Charges locatives et de copropriété	18 750	41 063	↓ - 22 313	(54)%
Entretien et réparations	275 625	220 538	↑ +55 086	25 %
Primes d'assurances	172 371	127 728	↑ +44 643	35 %
Études et recherches	5 298	-	↑ +5 298	N/A
Divers Services extérieurs	69 085	43 595	↑ +25 490	58 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	658 889	388 421	↑ +270 469	70 %
Publicité, publications relations publiques	350 390	866 948	↓ - 516 557	(60)%
Déplacements , missions et réceptions	312 875	254 755	↑ +58 120	23 %
Frais postaux et de télécommunications	28 159	22 079	↑ +6 081	28 %
Services bancaires et assimilés	143 557	75 847	↑ +67 710	89 %
Divers Autres services extérieurs	40 316	248 852	↓ - 208 537	(84)%
<b>Total AACE</b>	<b>7 967 050</b>	<b>6 290 463</b>	<b>↑ +1 676 587</b>	<b>27 %</b>

### 2.4.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 27 000 euros

Honoraire des autres services : 15 000 euros

### 2.4.5 Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes se compose principalement des éléments suivants :

Impôts et taxes - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Taxe d'apprentissage et versements libératoires	33 365	25 006	↑ +8 359	33 %
Formation continue	61 128	47 637	↑ +13 491	28 %
Autres taxes assises sur les salaires	864	1 220	→ - 356	(29)%
<b>Taxes assises sur les salaires</b>	<b>95 357</b>	<b>73 863</b>	<b>↑ +21 494</b>	<b>29 %</b>
En % de la masse salariale	2,82 %	2,71 %	→ +0,11 points	
Autres taxes assises sur le CA	9 486	13 163	→ - 3 677	(28)%
<b>Taxes assises sur le CA</b>	<b>9 486</b>	<b>13 163</b>	<b>→ - 3 677</b>	<b>(28)%</b>
En % du CA	0,06 %	0,14 %	→ - 0,08 points	
Contribution économique territoriale (CET)	36 868	12 766	↑ +24 102	189 %
TVS	41 070	28 007	↑ +13 063	47 %
Autres	37	272	→ - 235	(86)%
<b>Autres taxes</b>	<b>77 975</b>	<b>41 045</b>	<b>↑ +36 930</b>	<b>90 %</b>
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>182 818</b>	<b>128 071</b>	<b>↑ +54 747</b>	<b>43 %</b>

## 2.4.6 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel se présente comme suit :

Personnel - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Salaires	3 380 831	2 730 014	↑ +650 817	24 %
Congés payés	60 456	9 243	↑ +51 214	554 %
<b>Sous-total Salaires + CP</b>	<b>3 441 287</b>	<b>2 739 256</b>	<b>↑ +702 030</b>	<b>26 %</b>
Primes et gratifications	1 077 221	491 718	↑ +585 503	119 %
Indemnité et avantages divers	(211 629)	4 901	↓ - 216 530	(4418)%
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>4 306 879</b>	<b>3 235 875</b>	<b>↑ +1 071 004</b>	<b>33 %</b>
URSSAF	1 365 275	971 985	↑ +393 290	40 %
Retraite et prévoyance	399 027	314 607	↑ +84 419	27 %
Autres organismes sociaux	30 688	3 637	↑ +27 051	744 %
Autres charges sociales	86 763	47 589	↑ +39 174	82 %
<b>Charges sociales</b>	<b>1 881 753</b>	<b>1 337 818</b>	<b>↑ +543 935</b>	<b>41 %</b>
Versements CE, œuvres sociales, médecine du travail	88 663	62 513	↑ +26 151	42 %
Autres charges de personnel	0	38 004	↓ - 38 004	(100)%
<b>Charges de personnel</b>	<b>6 277 295</b>	<b>4 674 209</b>	<b>↑ +1 603 086</b>	<b>34 %</b>

La rémunération des mandataires sociaux (Manuel Berland en qualité de Président et Aurélien Grillot en qualité de Directeur Général Délégué) s'est élevée à 310 005 euros bruts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'effectif se répartit ainsi :

Effectif	2025	2024
Apprentis	1	3
Agents de maîtrise	66	44
Cadres	24	22
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>69</b>

## 2.4.7 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent en :

Autres charges d'exploitation - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Redevances pour concessions, brevets, licences,...	526 296	351 985	↑ +174 311	50 %
Pertes sur créances irrécouvrables	155 098	267 702	↓ - 112 604	(42)%
Charges diverses de gestion courante	31 990	477	↑ +31 513	6602 %
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>713 384</b>	<b>620 164</b>	<b>↑ +93 220</b>	<b>15 %</b>

## 2.4.8 Détermination de l'EBE

Compte de résultat - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(310 163)</b>	<b>(2 105 851)</b>	<b>+1 795 688</b>	<b>(85)%</b>
Dotations d'exploitation	(2 078 163)	(1 218 719)	- 859 444	71 %
Reprises sur amort. et prov., transf. de charges	208 637	599 583	- 390 946	(65)%
Autres charges	(713 384)	(620 164)	- 93 220	15 %
<b>EBE</b>	<b>2 272 747</b>	<b>(866 551)</b>	<b>+3 139 298</b>	<b>(362)%</b>
Retraitement redevances techniques	(405 960)	(216 300)	- 189 660	88 %
Retraitement des leasings écrans en amortissement	(313 734)	(414 087)	+100 354	(24)%
<b>EBE retraité</b>	<b>2 180 521</b>	<b>(668 764)</b>	<b>+2 849 285</b>	<b>(426)%</b>

L'EBE et l'EBITDA sont des notions proches mais l'EBE est défini par le PCG, alors que l'EBITDA ne l'est pas.

Les redevances techniques sont retraitées en coût de production et les leasings sont retraités en amortissements pour améliorer la lisibilité.

## 2.4.9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier - Fill Up Media - en €	Au 31/12/25	Au 31/12/24	Var. en €	Var. en %
Produits des autres val. mob. et créances de l'actif immobilisé	-	242	➡ - 242	(100)%
Autres intérêts et produits assimilés	23 140	2 049	⬆ +21 090	1029 %
<b>Total des produits financiers</b>	<b>23 140</b>	<b>2 291</b>	<b>⬆ +20 849</b>	<b>910 %</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	237 023	5 815	⬆ +231 208	3976 %
Intérêts et charges assimilées	557 664	342 752	⬆ +214 912	63 %
<b>Total des charges financières</b>	<b>794 987</b>	<b>348 566</b>	<b>⬆ +446 420</b>	<b>128 %</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(771 847)</b>	<b>(346 276)</b>	<b>⬇ - 425 571</b>	<b>123 %</b>

A fin 2025, le résultat financier est impacté par les intérêts des emprunts et la prime de non conversion des OC.

## 2.4.10 Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel est nul.

## 2.5 Autres informations

### 2.5.1 Engagements hors bilan au 31 décembre 2025

	31/12/2025
<b>Engagements donnés</b>	
Nantissement FDC	3 874 304
Crédit bail (cf tableau spécifique)	
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions - retenue de garantie marchés privés	0
Cautions - divers marchés	0

## 2.5.2 Engagement de crédit-bail :

	Détail
	31/12/2025
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>	<b>1 089 558</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	
<i>Cumul exercices antérieurs</i>	33 138
<i>Dotations de l'exercice</i>	108 956
<b>TOTAL</b>	<b>142 094</b>
	0
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	
<i>Cumul exercices antérieurs</i>	121 661
<i>Exercice</i>	293 616
<b>TOTAL</b>	<b>415 276</b>
	0
<b>REDEVANCES RESTANT A PAYER</b>	
<i>A un an au plus</i>	293 616
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>	582 099
<i>A plus de cinq ans</i>	0
<b>TOTAL</b>	<b>875 715</b>
	0
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	<b>9 520</b>

## 2.5.3 Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite s'élèvent à 19 564 €.

Tenant compte des paramètres classiques d'évaluation basés sur des hypothèses de turnover, de mortalité (TH 00-02 et TF 00-02), d'inflation des rémunérations et d'actualisation, et d'un départ à la retraite à 65 ans. La pyramide des âges de l'entreprise étant assez jeune, l'engagement actualisé est d'un montant peu significatif.

Taux de rotation non cadre	15,0%
Taux de rotation cadre	7,0%
Taux de progression des salaires	3,0%
Taux d'actualisation	3,0%
Taux de charges	45,0%

## 2.5.4 Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déficitaire et la société ne constate donc pas de charge d'impôt dans ses comptes. Le produit d'impôts correspond aux crédits d'impôts innovation et au crédit d'impôt mécénat.

Les déficits fiscaux cumulés s'élèvent à 9 M€ à fin 2025.

### 2.5.5 Évènements postérieurs au 31 décembre 2025

Les opérations militaires au Moyen-Orient qui ont commencé fin février 2026, ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale. Cela constitue donc un événement postérieur à la clôture. La situation géopolitique actuelle est complexe et il est impossible de mesurer à ce stade toutes les conséquences des répercussions économiques potentielles. A ce stade néanmoins, la société n'identifie pas d'impact potentiellement significatif sur ses états financiers ou de nature à remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

### 2.5.6 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont peu nombreuses.

#### Churchill

La société a déménagé son siège social au 139 rue Vendôme au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La SAS Churchill, propriétaire des locaux, est détenue par les 4 fondateurs de Fill Up Media.

Dépôt de garantie 70 000 euros

Loyer 2025 : 153 243 euros outre 25 000 euros de charges locatives pour 12 mois.

#### Groupe Fill Up Media

Frais de fonctionnement facturés à Fill Up Media : 7 000 euros

## 2.6 Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie - Fill Up Media - en €		Au 31/12/25
Résultat net		- 993 080
+/- Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises, QP de subventions		+1 869 526
- Plus-values de cession		+73 066
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>		<b>+949 512</b>
- Variation du BFR (brut et retraité des comptes courants intragroupes débiteurs)		- 197 553
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		<b>+751 960</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 5 555 028
+/- Variation des immobilisations financières brutes		- 176 514
+/- Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		-
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 5 731 542</b>
Variation du capital en numéraire		-
- Variation prime d'émission		- 26 250
+/- Variation des subventions d'investissement		-
+/- Variation des emprunts		+2 912 240
+/- Variation des comptes courants intragroupes		+8 400
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>		<b>+2 894 390</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>- 2 085 192</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>+3 222 587</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>+1 137 395</b>

(\*) Dont 359 216 euros de production immobilisée

### 3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 Mars 2026.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre Commissaire aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

#### **I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

##### **A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice**

## 1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé

La Société a été créée en 2010 sous la forme d'une société à responsabilité limitée. Spécialisée dans l'affichage digital sonore en station-service, elle accompagne les annonceurs locaux, régionaux et nationaux, en mettant à leur disposition des espaces publicitaires et ce à travers un puissant réseau d'écrans publicitaires digitaux. La Société a ensuite été transformée en une société anonyme à Conseil d'administration par décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2022.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'activité de la Société a été la suivante :

- Réalisation de l'Emission Obligataire VATEL DIRECT

Aux termes des décisions du 26 février 2025, le Directeur Général, agissant en vertu de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2024, agissant lui-même sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 juin 2024 aux termes de sa 9<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolution, a constaté la souscription à l'Emission Obligataire VATEL CAPITAL par un versement en date du 25 février 2025 correspondant à la souscription à l'ensemble des obligations convertibles en actions, soit 500 000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro.

- Renouvellement du partenariat avec TotalEnergies

La Société a annoncé, le 15 avril 2025, le renouvellement de son partenariat historique avec TotalEnergies jusqu'en 2028, sur l'intégralité du parc, soit 71+ écrans répartis au sein des 100 stations-services déjà équipées. Les écrans déployés étant encore parfaitement opérationnels, l'exploitation du parc est prévue sur le réseau déjà existant, ne nécessitant par conséquent aucun investissement supplémentaire.

- Déploiements au sein du réseau E. Leclerc finalisés à hauteur de 75% (225 stations équipées sur 300)

La Société a finalisé au cours de l'exercice le déploiement de ses écrans au sein du réseau E.Leclerc, permettant désormais à la société de bénéficier d'un maillage national étendu et d'exploiter l'intégralité de ces nouveaux écrans à partir de 2026.

- Lancement de l'offre dédiée aux annonceurs régionaux :

La Société a lancé son offre dédiée aux annonceurs régionaux, dont les premiers résultats sont particulièrement encourageants avec plus de 1 M€ de chiffre d'affaires dès la première année.

La forte croissance de ce segment régional permet de compenser la dynamique plus volatile observée sur les annonceurs nationaux dans un contexte géopolitique et économique incertain.

- Renforcement de la visibilité et de l'accessibilité de l'inventaire grâce à des partenariats stratégiques avec Vistar Media et Adsquare

La Société a conclu un partenariat stratégique avec Adsquare, acteur reconnu de l'adtech et des solutions de données mobiles lui permettant d'offrir à ses clients des campagnes DOOH encore plus pertinentes et performantes grâce à l'exploitation de données d'audience enrichies et géolocalisées.

La Société a également intégré le SSP de Vistar Media, leader mondial des solutions technologiques OOH et membre du groupe T Mobile Advertising Solutions. Ce partenariat stratégique ouvre de nouvelles perspectives aux marques en facilitant l'accès en temps réel à plus de 5 000 écrans répartis dans toute la France.

- Obtention du label « DOOH Trust »

Créé en 2017, le label « DOOH Trust » de l'ACPM authentifie la diffusion des campagnes DOOH et garantit la transparence et la fiabilité de ses campagnes publicitaires. Il permet aux régies publicitaires certifiées de valoriser leurs dispositifs de communication tout en offrant une base de comparaison claire et fiable avec les autres acteurs du marché.

Comme annoncé en septembre 2024<sup>1</sup>, la Société avait initié auprès de l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM) la certification de sa première campagne publicitaire pour l'annonceur RFM avec l'agence Screenbase.

La labellisation « DOOH Trust » renforce sa crédibilité et valorise son offre auprès des agences et annonceurs à travers l'activation de dispositifs qualitatifs et mesurables. La Société rejoint les 12 régies certifiées à ce jour, parmi lesquelles on retrouve notamment JCDecaux, Mediatransports ou encore Cityz Media.

## **2. Analyse l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société**

En 2025, la Société enregistre un chiffre d'affaires de 16,4 M€, en progression de +68% par rapport à 2024 et signe un 14<sup>e</sup> exercice de croissance consécutif.

Fill Up Média a finalisé au cours de l'exercice le déploiement de ses écrans au sein du réseau E.Leclerc, permettant à la Société de bénéficier d'un maillage national étendu et d'exploiter l'intégralité de ces nouveaux écrans à partir de 2026.

Les revenus réalisés auprès des annonceurs et partenaires locaux, cœur historique du modèle de Fill Up Média, représentent désormais 80% du chiffre d'affaires, contre 73% en 2024. Cette activité affiche en 2025 une croissance exceptionnelle de +106%, illustrant l'attractivité croissante de l'offre Fill Up Média auprès des acteurs économiques de proximité et la pertinence de son ancrage territorial. Cette clientèle locale assure la robustesse de notre business model.

Au cours de l'exercice, Fill Up Média a continué de gagner des parts de marché en séduisant plus de 1 900 nouveaux annonceurs.

Cette dynamique s'appuie sur un parc de 1 150 stations-service partenaires et 9 000 écrans, en forte augmentation grâce notamment aux déploiements réalisés au sein du réseau E.Leclerc.

La Société a également lancé son offre dédiée aux annonceurs régionaux, dont les premiers résultats sont particulièrement encourageants avec plus de 1 M€ de chiffre d'affaires dès la première année.

La forte croissance de ce segment régional permet de compenser la dynamique plus volatile observée sur les annonceurs nationaux dans un contexte géopolitique et économique incertain.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires généré par les écrans en galeries marchandes progresse de +15%, atteignant 1 068 K€, porté par les partenariats avec les régies retail Immediacenter et in-Store Media.

Les charges opérationnelles s'établissent à 14,9 M€, contre 11,6 M€ en 2024, soit une hausse maîtrisée de +3,3 M€, cohérente avec la phase d'accélération que connaît actuellement la Société.

Fill Up Média a poursuivi le renforcement de ses équipes commerciales afin d'accompagner la forte progression de la demande publicitaire. Les charges de personnel restent maîtrisées, passant de 4,7 M€ à 6,3 M€, soit une augmentation de 1,6 M€, dont la moitié s'explique par l'augmentation des rémunérations variables indexées sur la croissance du chiffre d'affaires.

La société comptait 90 collaborateurs au 31 décembre 2025, contre 62 un an plus tôt.

Au total, Fill Up Média démontre la scalabilité de son modèle économique avec un EBITDA retraité désormais positif à 2,0 M€, en amélioration de 418% par rapport à 2024.

Les investissements en faveur des écrans installés sur les stations-services impactent le résultat financier qui s'établit à -0,8 M€, reflétant principalement l'effet année pleine des financements mis en place en 2024.

La Société affiche ainsi une perte nette de 0,99 M€, contre une perte de 2,53 M€ en 2024, soit une amélioration très significative.

Fill Up Média dispose par ailleurs d'une position de trésorerie de 1,2 M€ au 31 décembre 2025.

## **B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice, aucun événement significatif n'est intervenu.

## **C. Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement pour un montant de 2 093 192 € contre 1 569 090 € en 2024. La société a bénéficié d'un crédit impôt innovation de 70 000 € contre 107 335 € au titre de l'exercice précédent.

## **D. Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Fort de cette performance historique en 2025, Fill Up Média entend poursuivre sa trajectoire de croissance rapide en 2026, portée notamment par l'effet année pleine de l'extension de son parc de stations-service partenaires.

Dans ce contexte, la Société confirme ses objectifs financiers ambitieux pour 2026, soit :

- Chiffre d'affaires : 26 M€
- Marge d'EBITDA retraitée supérieure à 6 M€

Au-delà, Fill Up Média réaffirme son ambition de déployer sa solution à l'échelle européenne à partir de 2027, en ciblant en priorité :

- l'Allemagne
- le Benelux
- l'Espagne

Par ailleurs, les opérations militaires au Moyen-Orient qui ont commencé fin février 2026, ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront

une incidence sur l'économie mondiale. Cela constitue donc un événement postérieur à la clôture.

La situation géopolitique actuelle est complexe et il est impossible de mesurer à ce stade toutes les conséquences des répercussions économiques potentielles. A ce stade néanmoins, la société n'identifie pas d'impact potentiellement significatif sur ses états financiers ou de nature à remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

#### **E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer précisément l'ensemble des informations relatives aux dettes fournisseurs et créances clients demandées en application des articles L.441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce. Nous mettons en œuvre une démarche d'amélioration de nos systèmes d'informations permettant de présenter ces données de manière fiable dans le futur.

### **II. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La Société ne possède aucune filiale ni participations dans aucune autre société à la date du présent rapport.

### **III. RESULTATS - AFFECTATION**

#### **A. Changement de réglementation comptable**

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, dont l'entrée en vigueur est fixée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions relatives à la présentation des états financiers et à la structure de l'annexe.

Les principales dispositions de ce règlement portent sur :

- la redéfinition et la présentation du résultat exceptionnel : désormais, seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel peuvent y être inscrits ;
- la suppression des transferts de charges : désormais, les opérations correspondantes doivent être enregistrées selon leur nature, dans des comptes spécifiques ;
- la modification du plan de comptes et la modernisation des modèles d'états financiers.

Cette application n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes de la société.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre,
- indépendance des périodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## **B. Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 339 081 euros contre 9 731 119 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 617 042 euros contre 1 104 562 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 47 575 euros contre 9 906 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 7 967 050 euros contre 6 290 463 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 182 818 euros contre 128 071 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 306 879 euros contre 3 273 878 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 1 970 416 euros contre 1 400 330 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 91 personnes contre 69 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 078 163 euros contre 1 218 718 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 713 384 euros contre 620 163 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 17 266 285 euros contre 12 941 531 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -310 162 euros contre -2 105 850 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -771 847 euros (-346 275 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -1 082 009 euros contre -2 452 125 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -88 930 euros contre -124 898 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde ainsi par une perte de -993 079,64 euros contre une perte de -2 527 190,00 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 29 776 888 euros contre 23 628 871 euros pour l'exercice précédent.

### **C. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -993 079,64 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en intégralité en totalité sur le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » dont le solde s'élèverait ainsi à 1 400 875,19 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 178 508,15 euros.

#### **D. Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### **E. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 46 712 €
- Taxe véhicule de société : 41 070 €
- Amendes et pénalités : 6 467 €

#### **F. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société**

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 9 731 119 euros à 16 339 081 euros, soit une progression de 68%.

Le poste emprunts et dettes s'élève à 27 598 379 euros au 31 décembre 2025 contre 20 431 034 euros au 31 décembre 2024 avec donc une augmentation des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales.

La société continue à s'appuyer sur une situation financière maîtrisée avec plus de 2 178 508 euros de capitaux propres, une trésorerie s'élevant à 1 202 685 euros (contre 3 222 537 euros au 31 décembre 2024) mais également une dette financière en progression et s'élevant ainsi à 11 614 156 euros contre 8 636 575 euros au 31 décembre 2024.

#### **IV. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

La Société a synthétisé ses risques en cinq catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Type de risques	Description	Impact <sup>1</sup>	Gestion du risque
<b>Stratégie</b>	Développement et gestion de la croissance	□ ■ □	Mobilisation et développement des effectifs Formations internes Recrutements Maîtrise des frais de structure
	Fonctionnement performance des supports de publicité et aux évolutions technologiques	□ ■ □	Contrôle strict des fournisseurs d'équipement Mise en place de procédure de remplacement
	Piratage digital des mobiliers et à la diffusion de contenu inapproprié	□ ■ □	Renforcement de la protection et de la surveillance des systèmes informatiques
	Capacité de conserver et d'attirer les personnes clés	■ □ □	Fidélisation, promotion et évolution Rémunération

	Exécution des contrats	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Négociation de délais avec les clients
<b>Environnement extérieur</b>	Conjoncture économique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adaptabilité
	Environnement concurrentiel	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Expérience et du savoir-faire Diversification du réseau de partenaires.
<b>Opérationnels</b>	Dépendance vis-à-vis des partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Portefeuille partenaires diversifié et fidélité des clients
	Non-reconduction des contrats partenaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Développement des partenariats Fidélisation des partenaires et des clients Diversification de l'exploitation de la société
<b>Financiers</b>	Besoins de financement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Diversification des sources de financement
	Liquidité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suivi des flux de trésorerie et des flux bancaires
	Contrepartie	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Mécanisme d'affacturage
	Crédit d'Impôt Innovation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adaptabilité
<b>Juridiques</b>	Déploiement de la transition énergétique et interdiction de production des moteurs thermiques	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dépôt marques, identité visuelle et veille
	Evolution des politiques publiques et réglementaires	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Veille et accompagnement juridiques
<b>Spécifique</b>	Risque lié à l'émission d'obligations convertibles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Diversification des sources de financement

## V. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, le poste « Disponibilités » de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 1 202 685 €. L'endettement financier de la société s'élève 11 614 155 €.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

## **VI. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **VII. ACTIONNARIAT**

### **A. Principaux actionnaires**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2025 :

<b>Actionnaires</b>	<b>Répartition du capital et des droits de vote 31/12/2025</b>			
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% en capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% en droits de vote</b>
<b>GRUPE FILL UP MEDIA (1)</b>	920 560	30,85%	1 841 120	38,87%
<b>LAVOREL Groupe (2)</b>	327 200	10,97%	654 400	13,82%

<b>Crédit Agricole</b>	195 000	6,54%	390 000	8,23%
<b>Public</b>	1 540 765	51,64%	1 851 346	39,08%
<b>Total</b>	<b>2 983 525</b>	<b>100%</b>	<b>4 736 866</b>	<b>100%</b>

- (1) Holding de tête de la société Fill Up Média détenue par, Manuel Berland à hauteur de 40%, Aurélien Grillot, Julien Rabin et Quentin Michetti, à hauteur de 20% chacun,
- (2) La société Lavorel groupe S.A est une société de droit luxembourgeois, détenue par la Famille Lavorel.

## **B. Auto détention — Programme de rachat d’actions**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société au Crédit Industriel et Commercial, à la date du 31 décembre 2025 les moyens liés à ce contrat se décomposent de la manière suivante :

- Liquidités : 31 624,27 €
- Nombres de titres : 13 411 titres.

Par ailleurs, la Société a annoncé confier à TP Icap Midcap, à compter du 7 avril 2025, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Un programme de rachat d’actions a été autorisé par l’Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2025, conformément aux dispositions de l’article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l’Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l’opération : Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2025, donnée au Conseil d’Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l’achat a été autorisé par l’Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d’achat : Le prix unitaire net d’achat maximum ne pourra excéder vingt euros (20,00€) par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2024.

<b>OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2025</b>
--

Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	14 190
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2025	23 054
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2025	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2025	23 833
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025	13 411
<b>DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS</b>	
<b>Annulation d'actions</b>	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 en dehors du contrat de liquidité	Néant
<b>Contrat de liquidité</b>	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2025	23 054
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2025	23 833
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2025 dans le cadre du contrat de liquidité	13 411

#### **VIII. OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

#### **IX. PARTICIPATION DES SALARIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2025 selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

#### **X. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION**

Néant.

#### **XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- **Bail de sous-location** consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
  - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
  - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal, ;
  - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 22 500 euros majoré de la TVA au taux légal ;
  - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Nous vous rappelons que cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 178 243 € HT.

- **Facturation des frais de direction**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de de 7.000 € HT.

- **Compte-courant d'associé non rémunéré :**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Nous vous précisons enfin que cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 7 719 €.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

## **XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **A. Choix du mode d'exercice de la direction générale**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mai 2022, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

### **B. Etat des mandats des Administrateurs, des censeurs et des Commissaires aux Comptes**

#### **1. Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2023 a renouvelé le mandat d'administrateur de la société GROUPE FILL UP MEDIA, dont le représentant permanent est Monsieur Aurélien GRILLOT pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le mandat d'administrateur de la société GROUPE FILL UP MEDIA, venant ainsi à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à

l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

## **2. Renouvellement du mandat d'un censeur**

L'Assemblée Générale Mixte 17 juin 2023 a renouvelé le mandat de censeur de Monsieur Julien RABIN pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le mandat de censeur de Monsieur Julien RABIN venant ainsi à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

## **3. Mandats des commissaires aux comptes**

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

## **4. Rémunération allouée aux administrateurs**

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant maximum de 6 000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

## **C. Procédures de contrôle interne**

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

## **D. Informations comptables et financières :**

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ;
- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant.

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit au Commissaire aux comptes de la Société.

## **E. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et partenaires, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées. Par exemple, la Société privilégie le recours à des prestataires locaux ayant une démarche RSE forte.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses partenaires dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

## **XIII. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 11 mars 2026 des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de un million cinq cent mille

(1.500.000) euros, chaque engagement ne pouvant dépasser un million cinq cent mille (1.500.000) euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

\*\*\*\*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à LYON  
Le 11 Mars 2026

**Le Conseil d'Administration**

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

<b>Tableau financier</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b><i>I – Situation financière en fin d'exercice</i></b>					
a) Capital social	745 881,25	745 881,25	704 503	704 503	499 930
b) Nombre d'actions émises	2 983 525	2 983 525	2 818 012	2 818 012	1 999 720
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0,00		-	-
<b><i>II – Résultat global des opérations effectives</i></b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	16 339 081	9 731 119	8 301 305	7 343 567	6 794 313
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	1 024 539	- 1 859 487	- 1 383 891	- 951 2740	54 002
c) Impôt sur les bénéfices	- 88 930	- 124 898	- 131 189	- 101 637	- 57 390
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	- 993 080	- 2 527 190	- 2 629 790	- 828 892	113 554
e) Résultat distribué	0,00	0,00		-	-
f) Participation des salariés	0,00	0,00		-	-
<b><i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i></b>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,37	-0,58	-0,44		
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	-0,33	-0,85	-0,93	- 0,29	0,05
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00		-	-
<b><i>IV – Ventilation de la nature des actions</i></b>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00	0,00			
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00	0,00			
c) Par exercice de droits de souscription	0,00	0,00			
<b><i>V – Personnel</i></b>					
a) Nombre de salariés	91	59	53	49	41
b) Montant de la masse salariale	4 306 879	3 273 878	2 990 841	2 492 687	2 051 723
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 970 416	1 400 330	1 299 178	1 007 192	812 022

## 4. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 mars 2026.

### 1. Les principes de gouvernance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandation du Code Middlenext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants			X <sup>(1)</sup>
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Formation des membres du conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités		X <sup>(2)</sup>	

R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X <sup>(3)</sup>		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X <sup>(4)</sup>	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

(1) Le Conseil d'Administration de la Société ne comprend à ce jour qu'un seul administrateur indépendant. La Société envisage de désigner d'autres membres indépendants à l'avenir.

(2) Compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil d'administration, la Société n'envisage pas de mettre en place de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Toutefois, le conseil pourra, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

(3) La Société veille au respect de la parité au sein de ses équipes. A ce titre, 60% des managers de la Société sont de sexe féminin et la parité est en place au sein du comité de direction (3 femmes parmi le 7 membres qui le composent). Par ailleurs, la Société veillera, à l'avenir, à instaurer cette parité au sein des organes de direction. Il est par ailleurs précisé que des travaux internes ont été réalisés ayant pour objet la politique de mixité au sein de la société, de la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que de la rémunération.

(4) La Société ne souhaite pas suivre cette recommandation dans la mesure où elle estime que compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, et de la présence d'un Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, le sujet de leurs successions n'est pas d'actualité

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 mars 2026, a fait un point sur les recommandations et affirmé la volonté de la Société de poursuivre ses efforts afin de s'y conformer.

## **2. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale**

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middlenext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 80 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
<b>Manuel BERLAND</b>	H	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : 18 juin 2024  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
<b>GROUPE FILL UP MÉDIA représentée par Monsieur Aurélien GRILLOT</b>	H	Administrateur	Directeur-général délégué	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : AGM du 17 juin 2023  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025  Le mandat de GROUPE FILL UP MEDIA sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale
<b>PHILIPPE GRILLOT</b>	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
<b>LAVOREL GROUPE représentée par Monsieur Jean Claude Lavorel Administrateur</b>	H	Administrateur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
<b>Jean-Thierry CATRICE</b>	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
<b>Julien RABIN</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : AGM du 17 juin 2023  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025  Le mandat de Julien RABIN sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale

<b>Quentin MICHETTI</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022 Renouvellement : 18 juin 2024  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
<b>Jean-Christophe BERGE</b>	H	Censeur	Néant	Première nomination : AGM du 19 mai 2022  Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

### **Indépendance des Administrateurs**

Conformément à la recommandation R3 du Code Middlednext, il est recommandé que le Conseil comporte au moins deux membres indépendants.

Aux termes de la même recommandation, cinq critères permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, un membre indépendant sur les cinq membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Jean Thierry CATRICE.

Par conséquent, la Société ne se conforme pas strictement à la recommandation R3 du Code Middlednext. En revanche, elle envisage de désigner d'autres membres indépendants en vue de s'y conformer.

### **Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise**

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après :

#### ***Manuel BERLAND, Président du Conseil d'administration et Directeur Général***

Manuel BERLAND est diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC) durant laquelle il dessina les contours du projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études. Après un début de carrière en tant qu'ingénieur commercial chez Completel de 2007 à 2009, il a exercé les fonctions de directeur des ventes de

la région Rhône-Alpes de 2009 à 2011. Fin 2010, il quitte Completel pour fonder Fill Up Média.

***GROUPE FILL UP MEDIA, représenté par Aurélien GRILLOT, Administrateur et Directeur-Général Délégué***

Diplômé de l'EDC Paris, Aurélien Grillot a débuté sa carrière chez Mazars en tant qu'auditeur financier dans le secteur « Assurances, Industries et Services » accompagnant de nombreuses entreprises de différentes tailles et différents stades de maturité. Il quitte Mazars fin 2010 pour fonder Fill Up Média.

***Philippe GRILLOT, Administrateur***

Philippe Grillot, autodidacte, a débuté sa carrière en 1972 chez un transporteur basé à Dijon, les transports Gondrand. En 1982, il crée à Lyon EM2S, société spécialisée dans le transport et la logistique liés au secteur nucléaire, qu'il développe tout en suivant un cycle de formations au Centre des jeunes dirigeants (CJD), dont il est vice-président en 1990-1991.

Créateur en 2000 de l'association Altra, en charge de la promotion de la formation pour le secteur des transports et de la logistique en Rhône-Alpes, il exerce parallèlement, à partir de 1998, les fonctions de juge au tribunal de commerce de Lyon, dont il est élu président de 2004 à 2008.

Nommé Président de TLF (Transports et Logistiques de France) de 1998 à 2011, il est également le premier président du Conseil Route. Il a été également élu président de la CCI de Lyon de 2011 à 2014.

Il est actuellement président de l'association IFARI (Initiatives franco Africaines) depuis 2015 et colonel de la réserve citoyenne de l'armée de l'air depuis 2012.

***LAVOREL GROUPE, représenté par Jean-Claude LAVOREL, Administrateur***

Jean-Claude LAVOREL est un serial entrepreneur à succès, fondateur de LVL MEDICAL, un des leaders français de l'assistance médicale à domicile, et du groupe hôtelier haut de gamme LAVOREL HÔTELS.

Autodidacte et homme de terrain, Jean-Claude LAVOREL crée sa première entreprise dès l'âge de 23 ans. Après différentes expériences dans le secteur médical, il décide en 1989 de fonder LVL MEDICAL avec pour objectif de révolutionner une profession qui jusqu'en 1987 était exclusivement exploitée par le secteur public.

Le projet est un succès, et l'entreprise s'impose très rapidement comme l'un des acteurs clés du marché en France et en Allemagne. LVL MEDICAL entrera en bourse sur le second marché en 1996 et sera rachetée par le Groupe AIR LIQUIDE en 2012. Jean-Claude LAVOREL a également fondé en 2005 le groupe hôtelier LES CLES DU LUXE - aujourd'hui LAVOREL HÔTELS.

Acteur engagé et aux valeurs fortes, l'entreprise qui s'est fortement développée depuis sa création, compte aujourd'hui 14 établissements haut-de gamme en France, une marque d'hôtellerie Lifestyle KOPSTER, un domaine viticole et une compagnie fluviale. Animé par sa passion d'entreprendre, Jean-Claude LAVOREL accompagne également depuis plus de 20 ans de nombreux entrepreneurs dans des projets innovants, en France et en Europe, et particulièrement dans les secteurs de la petite enfance, la santé, et les services. Il est également Président de l'office du tourisme du Beaujolais.

### ***Jean-Thierry CATRICE, Administrateur (indépendant)***

Après une longue expérience au sein du groupe Valéo à différents postes (contrôleur de gestion, Directeur Financier, Directeur de Division en France et aux USA), Jean-Thierry Catrice est devenu dirigeant de société depuis 1995. Il a notamment occupé le poste de Président de Peguforme (de 1993 à 1997) et de Diam Group (de 1997 à 2008). Jean-Thierry Catrice occupe également le poste de directeur général délégué de Lamberet SAS, spécialisée dans les véhicules frigorifiques.

En 2010, il rejoint la société alsacienne de meubles (regroupant les marques Cuisines Schmidt et Cuisinella) en tant que directeur général délégué, poste qu'il occupera jusqu'en 2019.

Jean-Thierry Catrice est actuellement Directeur Général de Acteame, société de conseil spécialisée dans l'accompagnement de PME.

### ***Jean Christophe BERGE, Censeur***

Diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, Jean-Christophe Bergé est

titulaire d'un Master of Sciences et d'un Certificate of Management délivré par le Georgia Institute of Technology.

Jean-Christophe Bergé débute sa carrière en audit puis en Transaction Services au sein de Deloitte puis en poste chez EPF Partners (2012). Il rejoint en 2017 Apax Partners Development en tant que directeur des participations. Jean-Christophe rejoint en 2019 le Groupe Lavorel en tant que directeur des investissements.

### ***Julien RABIN, Censeur***

Diplômé de l'IAE d'Annecy en 2005 (Master Entrepreneuriat et NTIC), année durant laquelle il participa au projet Fill Up Média à l'occasion d'un mémoire de fin d'études en compagnie de Manuel Berland.

Il débuta sa carrière chez Cégid en 2007 en tant qu'ingénieur commercial en charge de la commercialisation des solutions de gestion auprès des experts comptables.

Fin 2010, il quitta Cegid pour fonder Fill Up Média.

### ***Quentin MICHETTI, Censeur***

Autodidacte, Quentin Michetti, démarra sa carrière professionnelle au sein d'un cabinet d'expertise comptable et gravit de nombreux échelons jusqu'à devenir chef de mission à partir de 2007.

Passionné de mathématiques et de nouvelles technologies, il a toujours consacré de nombreuses heures à l'étude de différents sujets informatiques.

Fin 2010, il décida de quitter son cabinet d'expertise comptable pour fonder Fill Up Média et en devenir le directeur technique. En 2013, il a obtenu un diplôme de chef de projet informatique.

### **Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société**

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

<b>Administrateur</b>	<b>Société</b>	<b>Nature du mandat</b>
<b>Manuel BERLAND</b>	GROUPE FILL UP MEDIA	Directeur-Général

<p><b>Aurélien GRILLOT</b> (représentant permanent de la société GROUPE FILL UP MEDIA)</p>	<p>GROUPE FILL UP MEDIA SCI IMMO AGQM AGAPE</p>	<p>Président Gérant Directeur-Général</p>
<p><b>Jean-Claude LAVOREL</b> (représentant permanent de la société LAVOREL GROUPE)</p>	<p>LAVOREL GROUPE LAVOREL MEDICARE FINAL LAVOREL HOTELS  GRAND HOTEL DU ROND- POINT DES PISTES  LAVOREL MEDICARE FRANCE  SCI SPBM, SCI MONFLEURI, SCI, SCI LE CHATEAU, SOCIETE IMMOBILIERE LE CHABICHOU,</p>	<p>Membre du directoire  Administrateur  Administrateur  Directeur général  Président du Conseil d'administration  Directeur général   Gérant</p>
<p><b>Jean-Thierry CATRICE</b></p>	<p>Schmidt Groupe  ACTEAME  SCI EMA et SCI ABISA</p>	<p>Administrateur  Directeur général  Gérant</p>
<p><b>Philippe GRILLOT</b></p>	<p>AGAPE</p>	<p>Président</p>

### **3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**

#### **Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Manuel BERLAND, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 19 mai 2022 comme le plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Manuel BERLAND organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

### **Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)**

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 19 mai 2022, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été adopté le 19 mai 2022, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration :

- connaissance et respect des textes réglementaires,
- respect de l'intérêt social,
- efficacité du Conseil d'administration,
- liberté de jugement,
- obligation de diligence,
- obligation de confidentialité.

Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement

le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

### **Comités spécialisés**

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant de comités spécialisés, à l'exception du comité RSE. Le conseil pourra, toutefois, si cela est jugé opportun, se réunir en formation de comité (notamment comité d'audit) hors la présence des dirigeants.

Au cours de l'exercice, la Société a travaillé sur la réalisation d'un bilan carbone, lequel fera l'objet d'une présentation au Comité RSE.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

### **Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration.**

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

#### **4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale**

- **Bail de sous-location** consenti par la SAS CHURCHILL (917 988 024 RCS LYON), société constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, à la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Objet : un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 LYON,
  - Durée : 12 années consécutives courant à compter du 9 septembre 2022 pour prendre fin le 8 septembre 2034 ;
  - Loyer : annuel hors taxes et hors charges égal à 140.000 euros majoré de la TVA au taux légal, ;
  - Charges : provision sur charges d'un montant annuel de 25 000 euros majoré de la TVA au taux légal ;
  - Dépôt de garantie : 70.000 euros représentant six mois de loyer hors taxes.

Cette convention a été autorisée la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022 et que le nouveau siège social de la Société locaux est fixé dans les locaux qui en sont l'objet et a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 153 243 euros de loyers outre 25 000 euros de charges locatives.

- **Facturation des frais de direction**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 7 000 €.

- **Compte-courant d'associé non rémunéré :**

- Titulaire : La société GROUPE FILL UP MEDIA constituée entre Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI.

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un montant de 65 340 €.

## 5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation au cours de l'exercice	Expiration
---------	--------------	--------------------------	-------	----------------	------------------------------------	------------

04 juin 2025	9	<b>Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	18 mois	<p>10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision.</p> <p>5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport</p> <p>Prix unitaire de rachat : 20 euros</p>	Au 31/12/2025, la société détenait _____actions auto détenues au titre du contrat de liquidité avec la société AUREL BGC	<b>4 Décembre 2026</b>
04 juin 2025	10	<b>Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	24 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	<b>04 juin 2027</b>
04 juin 2025	11	<b>Augmentation de capital par voie d'offre au public</b>	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 300.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 10.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions</p>	Néant	<b>04 août 2027</b>
04 juin 2025	12	<b>Augmentation de capital par voie de placement privé</b>	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 300.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 10.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions</p>	Néant	<b>4 août 2027</b>

04 juin 2025	13	<b>Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)</b>	18 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global fixé par la 17 ème résolutions  Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global fixé par la 17 ème résolution		<b>04 décembre 2026</b>
04 juin 2025	14	<b>Augmentation de capital à catégorie de personne : salariés, fournisseurs, clients stratégiques, mandataire d'une société étrangère liée</b>	18 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global fixé par la 17 ème résolution  Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global fixé par la 17 ème résolution	Néant	<b>04 décembre 2026</b>
04 juin 2025	15	<b>Augmentation de capital avec suppression DPS au profit de personnes nommément désignées</b>	18 mois			<b>4 décembre 2026</b>
04 juin 2025	16	<b>Augmentation de capital avec maintien du DPS</b>	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 300.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global fixé par la 17 ème résolution  Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 10.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global fixé par la 17 ème résolution	Néant	<b>04 août 2027</b>
04 juin 2025	17	<b>fixation d'un plafond nominal global</b>		300.000 euros / 10.000.000 euros		
04 juin 2025	18	<b>Augmentation de capital en cas de demande excédentaires</b>	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Néant	<b>04 août 2027</b>
04 juin 2025	19	<b>Attribution gratuite d'actions</b>	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social	Néant	<b>04 aout 2028</b>

04 juin 2025	21	<b>Stock-options</b>	38 mois	Dans la limite de 5% du capital social	Néant	<b>04 aout 2028</b>
04 juin 2025	20	<b>BSPCE</b>	18 mois	Nombre maximum de BSPCE : 200.000	Néant	<b>04 décembre 2026</b>

Fait à Lyon, le 11 mars 2026.

**Le Conseil d'administration,**  
Manuel BERLAND



## 5. Attestation de responsabilité du rapport annuel

### 5.1 Responsable du rapport annuel

Monsieur Manuel BERLAND, Président Directeur Général de Fill Up Media.

### 5.2 Attestation de la personne responsable

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicables, et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »*

Lyon, le 30 avril 2026,

**Monsieur Manuel BERLAND,**  
Président Directeur Général de Fill Up Media.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name and title of Monsieur Manuel BERLAND.

## 6. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**Youxta**  
Audit

### **FILL UP MEDIA**

Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

YOUXTA AUDIT  
Société de commissariat aux comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€  
RC LYON 392 958 047  
APE 6920 Z

FILL UP MEDIA  
Société Anonyme au capital de 745 881 euros  
Siège social : 139 rue Vendôme,  
69006 Lyon  
527 691 679 R.C.S. Lyon

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

### **YOUXTA AUDIT**

Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'assemblée générale de la société FILL UP MEDIA,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FILL UP MEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société FILL UP MEDIA à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.1 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à assemblée générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Caluire-et-Cuire, le 30 avril 2026*

Le commissaire aux comptes

**YOUXTA AUDIT**

Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon



GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

## 7. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



### **FILL UP MEDIA**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

YOUXTA AUDIT  
Société de commissariat aux comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000€  
RC LYON 392 958 047  
APE 6920 Z

FILL UP MEDIA  
Société Anonyme au capital de 745 881 euros  
Siège social : 139 rue Vendôme,  
69006 Lyon  
527 691 679 R.C.S. Lyon

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**YOUXTA AUDIT**  
Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

A l'assemblée générale de la société FILL UP MEDIA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-31 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **► Bail de sous-location consenti par la SAS Churchill à Fill Up Media**

##### Nature & objet :

La SAS Churchill a conclu avec la société FILL'UP MEDIA un bail d'un ensemble immobilier composé de lots de bureaux et d'emplacement de stationnement, sis 139 et 141 rue Vendôme et 124-126 Rue de Créqui, 69006 Lyon.

Ce bail est consenti pour une durée de douze années consécutives à compter du 9 septembre 2022, jusqu'au 8 septembre 2034.

Cette convention a été autorisée par la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2022.

##### Personnes concernées :

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Julien RABIN et Monsieur Quentin MICHETTI, associés de la SAS CHURCHILL et la société FILL UP MEDIA.

##### Modalités :

Cette convention a donné lieu à une comptabilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'une charge pour un montant de 177 523 euros hors taxes.

#### **► Facturation des frais de direction de Groupe Fill up Média à Fill up Media**

##### Nature & objet :

La société GROUPE FILL UP MEDIA a facturé à la société des frais de direction au titre de l'exercice 2025.

**FILL UP MEDIA**  
Exercice clos le 31  
décembre 2025

Personnes concernées :

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

Modalités :

Ces frais de direction ont généré une charge à hauteur de 7 000 euros hors taxes dans les comptes de la société FILL UP MEDIA.

▶ **Compte-courant d'associé non rémunéré**

Nature & objet :

Compte-courant d'associé non rémunéré entre la société GROUPE FILL UP MEDIA et la société FILL UP MEDIA.

Personnes concernées :

Monsieur Manuel BERLAND, Monsieur Aurélien GRILLOT, Monsieur Quentin MICHETTI et Monsieur Julien RABIN, associés de la société GROUPE FILL UP MEDIA, elle-même associée de la société FILL UP MEDIA.

Modalités :

Le compte courant entre GROUPE FILL UP MEDIA et FILL UP MEDIA s'élève à 7 719 euros au 31 décembre 2025.

*Fait à Caluire-et-Cuire, le 30 avril 2026*

Le commissaire aux comptes

**YOUXTA AUDIT**

Membre de la  
Compagnie régionale de  
Lyon



---

GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

---